

Desjardins PRÉSENTE 

EXPO AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE

AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE Québec 

28 JUILLET AU 6 AOÛT 2022

BOTTIN

PRIMES ET CONCOURS
AGRICOLES



EXPO-AGRICOLE.COM
ASSISTEXPO.CA/SAINT-HYACINTHE

Mot du gouvernement du Québec



Saint-Hyacinthe, capitale de l'agroalimentaire... et des découvertes en famille!

Les expositions agricoles font partie de nos traditions depuis près de 200 ans. Le bruit joyeux des manèges et des jeux de foire ou l'odeur des pommes de terre évoquent, pour bon nombre d'entre nous, les étés de notre enfance. Aujourd'hui encore, il s'agit d'une activité incontournable pour bien des familles québécoises.

Le gouvernement du Québec est heureux de contribuer à l'édition 2022 de l'Exposition agricole de Saint-Hyacinthe. Il s'agit du plus grand événement du genre au Québec, et la renommée de la ville, dite « capitale québécoise de l'agroalimentaire », n'est sans doute pas étrangère à cet engouement. C'est en effet un endroit idéal pour découvrir le monde de la production agricole et de la transformation alimentaire. Une panoplie d'activités – jeux et ateliers éducatifs, concours et jugements d'animaux, kiosques présentant les douceurs locales – favorise les rencontres entre producteurs et visiteurs, petits ou grands, qu'ils soient passionnés ou néophytes, curieux ou gourmands.

Nous convions la population de Saint-Hyacinthe à participer en grand nombre à cette fête estivale. Nous invitons également les gens de partout au Québec à aller faire un tour en Montérégie pour y découvrir ses artisans et ses produits du terroir et pour profiter de ses attraits touristiques.

Nous tenons à féliciter les organisateurs de l'activité pour leur résilience malgré les embûches causées par la pandémie de COVID-19 dans les dernières années. Nous vous levons notre chapeau pour l'adaptation de l'édition de 2021 qui a été couronnée de succès, et nous vous souhaitons une année 2022 encore plus festive!

Bonne Expo agricole de Saint-Hyacinthe à tous!

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable de la région
de la Chaudière-Appalaches,
et ministre responsable de la région
du Centre-du-Québec

La ministre du Tourisme et ministre
responsable des régions de Lanaudière
et du Bas-Saint-Laurent

ANDRÉ LAMONTAGNE

CAROLINE PROULX

Mot du président



À titre de président du comité de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette nouvelle édition 2022.

À l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe, le comité travaille très fort pour diversifier la programmation afin d'attirer le plus grand nombre possible de visiteurs. Il s'agit d'un rendez-vous privilégié et incontournable pour offrir une vitrine sur le savoir-faire et la capacité d'innovation du secteur agricole et agroalimentaire. L'Expo agricole est une occasion de partager l'expertise des agriculteurs.trices avec les gens du milieu urbain, de démontrer des notions de bien-être animal et des techniques de production et d'élevage pour rassurer la population.

Vous remarquerez les nombreux changements apportés sur le site et nous espérons que l'achalandage sera proportionnel au travail effectué!

Je remercie très sincèrement toute l'équipe organisatrice pour les efforts déployés afin de rendre cette édition des plus attrayantes.

Je souhaite un franc succès à tous nos exposants pour cette Exposition agricole 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Giard'. The signature is fluid and cursive, written over a light-colored background.

Simon Giard, président
Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe



HolsteinQuébec

*Souhaite
bon succès à tous les exposants!*

Pour découvrir les résultats
des différents jugements, visitez
www.holsteinquebec.com/expositions

Une équipe de conseillères à votre disposition :

Ketsia Croteau

Conseillère pour le territoire Ouest
450 778-9636, poste 233
croteau@holsteinquebec.com

Valérie Giard

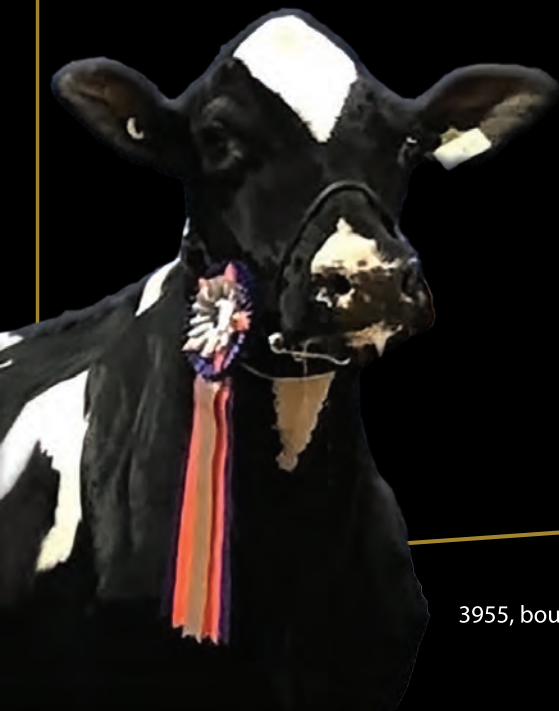
Conseillère pour le territoire Sud
450 778-9636, poste 235
giard@holsteinquebec.com

Valérie Bolduc

Conseillère pour le territoire Est
450 778-9636, poste 238
bolduc@holsteinquebec.com

Émy Lampron

Conseillère pour le territoire Est
450 778-9636, poste 227
lampron@holsteinquebec.com



HolsteinQuébec

3955, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 3T8
Tél.: 450 778-9636 Téléc.: 450 778-9637
info@holsteinquebec.com

Table des matières

Table des matières	1
Conseil d'adminstration	2
Comité Organisateur	2
Patrons d'honneur	2
Membres et comités	3
Horaire des jugements	5
Règlements généraux	6
Chevaux et poneys	11
Chevaux attelés	15
Chevaux	20
Règles générales bovins laitiers	22
Bovins laitiers	25
Bovins de boucherie	28
Jeunes Ruraux	31
Moutons	37
Chèvres	41
Chèvres Boer	44
Autres produits de la ferme	46

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-HYACINTHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Monsieur Richard Lagacé, Prés., - La Vallée des Maskoutains

Monsieur Denis Godin, V.P. - Richelieu

Monsieur Simon Giard, - Bagot

Monsieur Dominic Sansoucy, - Rouville

Monsieur Philippe Daigneault, - Chambly Régional

Monsieur Guillaume Ménard, - Verchères

Monsieur André Lussier, - La Vallée des Maskoutains

Monsieur Simon Laverdière, - Bagot

Monsieur Nelson Grondin, - Rouville

Madame Denise St-Jean, - Chambly Régional

Madame Élodie Mallot, - Verchères

Monsieur Patrick Godin, - Richelieu

EXPOSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE ST-HYACINTHE

COMITÉ ORGANISATEUR 2022

Monsieur Simon Giard, Prés. - Bagot

Monsieur Richard Lagacé, V.P. - Vallée des Maskoutains

Monsieur Denis Godin, vice-président - Richelieu

Monsieur David Bousquet, représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe

Monsieur Nelson Grondin, - Rouville

Monsieur Patrick Godin, - Richelieu

Monsieur Gerardo Gollo Gill, représentant pour le MAPAQ

Monsieur David Messier, directeur général

PATRONS D'HONNEUR

L'Hon. Marie-Claude BIBEAU, - Ministre Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'Hon. André LAMONTAGNE, -Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

MEMBRES

Les Sociétés d'Agriculture de Bagot, Chambly régional, Richelieu, Rouville, Vallée des Maskoutains et Verchères.

N.B. Les concours de l'Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe sont ouverts aux membres des Sociétés d'Agriculture ci-dessus nommées, auxquelles s'ajoutent ceux de La Société d'Agriculture de Missisquoi. (sauf exceptions)

MEMBRES HONORAIRES

Grégoire GIRARD	Paul SAUVÉ
Claude BERNIER	Jean-Guy LAGACÉ
Normand FONTAINE	Jean-Pierre LESSARD
Claude CORBEIL	Gisèle MALO
Gérard BOUTIN	Claude MARCHESSEAU
Daniel BROUILLARD	Hugues ST-PIERRE
Huguette CORBEIL	Jean-Claude MESSIER
Charles CARTIER	Jacques MESSIER
François DALPÉ	Jacques PELLETIER
Robert ROBERT JR	Richard ROBERT
Gilles J. GAUTHIER	René GENDRON
Martin GEMME	Léon SANSOUCY
Gérald GEMME	François BROUILLARD

COORDONNATRICE DU SECTEUR AGRICOLE

Lucie DUCHESNE, Tél.: 450 768-9923

COMITÉ DE RÉCEPTION

Monsieur Simon GIARD président

Monsieur David MESSIER, directeur général

Superviseur de la vérification et aviseur zootechnique

Monsieur Jean-Denis VERMETTE

SOUS-COMITÉ

Denis LUSSIER - Salon des races équins
Yannick LAPOINTE - Bovins Holstein
Denis GODIN - Bovins Jersey
Steve LACROIX - Bovins Ayrshire
Dave BÉRUBÉ - Bovins Canadienne
Guillaume NOISEUX - Bovins Aberdeen Angus
François BROUILLARD - Pavillon Jéfo
François TÉTREault - Bovins Boucherie
Cathy MICHAUD - Moutons
André LUSSIER - Chèvres
Jeanne BAZINET - Petits animaux
Nicole BAZINET - Artisanes
Julie PINARD - Autres produits de la ferme
Léonie MICHON - Jeunes ruraux
Laurie NOISEUX - Jeunes ruraux boucherie

Adresse postale:

Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe
2670, avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe QC J2S 4M8

Téléphone: 450 773-9307

expo-agricole.com

courriel: info@goxpo.ca

HORAIRE DES JUGEMENTS

MERCREDI 27 juillet 2022

13 h -- Acériculture (érable) BMO

JEUDI 28 juillet 2022

9 h -- Grandes cultures BMO

13 h -- Horticulture BMO

SAMEDI 30 juillet 2022

10 h -- Bovins Ayrshire (L-P. Gaucher)

10 h -- Bovins Canadienne (L-P. Gaucher)

10 h -- Moutons (Pavillon La Coop)

DIMANCHE 31 juillet 2022

9 h -- Bovins Angus suivi de bovins Simmental (L-P. Gaucher)

9 h -- Bovins Hereford suivi de bovins Shorthorn & bovins Charolais (L-P. Gaucher)

10 h -- Jugement de chevaux léger (Scène sensation)

18 h 30 -- Attelages de chevaux (Scène sensation)

LUNDI 01 août 2022

10 h -- Jeunes ruraux bovins Canadienne, Ayrshire (L-P. Gaucher)

10 h -- Jeunes ruraux toutes les races de bovins de boucherie (L-P. Gaucher)

18 h 30 -- Attelages de chevaux & poneys (L-P. Gaucher)

MARDI 2 août 2022

10 h 00 -- Jugement au licou, chevaux léger (L-P. Gaucher)

11 h -- Attelages RHQ chevaux lourd (L.P. Gaucher)

11 h 15 -- Démonstration de chevaux Arabe en liberté (Jack pot 20\$) (L-P. Gaucher)

13 h -- Attelages RHQ chevaux légers (L.P. Gaucher)

13 h 15 -- Jugement de chevaux guinding lourd (Jack pot 20\$) (L-P. Gaucher)

18 h 30 -- Attelages de chevaux & poneys (L-P. Gaucher)

MERCREDI 3 août 2022

10 h -- Jeunes ruraux bovins Holstein, Jersey (L-P. Gaucher)

9 h 30 -- Chèvres laitières juniors (Jeunes ruraux)

12 h -- Chèvres laitières (Pavillon La Coop)

JEUDI 4 août 2022

12 h -- Bovins Jersey (L-P. Gaucher)

13 h -- Jugement au licou (Percheron – Belge, en alternance) (Soleno)

VENDREDI 5 août 2022

10 h -- Bovins Holstein

10 h -- Jugement de chevaux miniatures (Soleno)

En alternance, miniature, Arabe et poney welsh (Soleno)

15h -- Agilité chevaux miniatures - Welsh (Soleno)

SAMEDI 6 août 2022

10 h -- Chèvres Boer Junior (Jeunes ruraux) (Coop)

11 h -- Chèvres Boer (Pavillon La Coop)

13 h -- Jugement au licou (Clydesdale et Canadien en alternance) (Soleno)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Partout où le mot Exposition est utilisé, signifie: Exposition agricole et alimentaire de Saint-Hyacinthe

Tous les exposants prenant part à l'Exposition devront être membres de leur Société locale d'Agriculture (voir ci-après la liste des municipalités) et y avoir leur lieu principal de résidence et d'exploitation. Pour les exposants hors territoire et les exposants invités, des frais (20\$) par exposant seront soustraits de la prime payée. Pour les comtés de Missisquoi et Shefford, ces frais seront collectés par la Société d'Agriculture de Rouville. Nous vous conseillons donc, avant de faire vos inscriptions pour l'Exposition 2022, de bien vouloir payer votre contribution de l'année au plus tard à la fin des inscriptions soit le 3 juillet 2022, au secrétaire de votre Société d'Agriculture

:

Société d'Agriculture de Bagot

Simon Giard, président

Cell 450 513-2751

simon.giard@gmail.com

Nancy Thibault, secrétaire

450 549-4036

sadebagot@gmail.com

Société d'Agriculture de la Vallée des Maskoutains

Richard Lagacé, président

Cell 450 779-2461

lagaceri@hotmail.com

Gaston Doré, secrétaire

450 768-9933

gdore@goxpo.ca

Société d'Agriculture de Rouville

Dominic Sansoucy, président

Cell 514 232-0659

a.gaboury@sympatico.ca

Véronique Larose, secrétaire

450 272-3575

societeagriculturerouville@outlook.com

Société d'Agriculture du Chambly Régional

Philippe Daigneault, président

Cell 514 838-7245

philippe_daigneault@hotmail.com

Aline Somphan, secrétaire

514 298-5466

societeagri.chambly@gmail.com

Société d'Agriculture de Verchères

Guillaume Ménard, président

Cell 514 299-3862

menardg@ciaq.com

Danielle Tardif, secrétaire

438 828-7727

dan.tardif@videotron.ca

Société d'Agriculture de Richelieu

Denis Godin, président

Cell 450-278-5038

d.go.5@hotmail.com

Marco Lavallée, secrétaire

450-743-2124

marco.lavallee@societeagriculture.com

Municipalités incluses dans le territoire des Sociétés locales membres

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BAGOT

Acton Vale, Béthanie, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe (quartier Sainte-Rosalie), Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Nazaire, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Théodore, Sainte-Christine, Sainte-Hélène, Upton

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CHAMBLY RÉGIONAL

Boucherville, Brossard, Carignan, Chambly, Greenfield Park, Longueuil, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Ville Lemoyne

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU

Massueville, Sorel-Tracy, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Louis, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne de Sorel, Sainte-Victoire, Yamaska

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE ROUVILLE

Ange-Gardien, Granby, Granby Canton, Marieville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Rougemont, Roxton Falls, Roxton Falls Canton, Roxton Pond, Shefford, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Césaire, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joachim-de-Shefford, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Paul d'Abbotsford, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Sainte-Cécile-de-Milton

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA VALLÉE DES MASKOUTAINS

La Présentation, Saint-Barnabé Sud, Saint-Bernard de Michaudville, Saint-Charles, Saint-Damase, Saint-Denis, Saint-Hyacinthe (quartier le Confesseur, quartier Notre-Dame, quartier Saint-Thomas d'Aquin), Saint-Jude, Sainte-Madeleine

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE VERCHÈRES

Beloeil, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Mc Masterville, Saint-Amable, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Varennes, Verchères

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MISSISQUOI ((INVITÉS))

Abercorn, Bedford, Bedford Canton, Bolton Ouest, Brigham, Brome, Bromont, Cowansville, Dunham, East-Farnham, Farnham, Frelisghsburg, Lac Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike-River, Philipsburg, Saint-Armand, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Sainte-Brigide, Sainte-Sabine, Stanbridge Station, Stanbridge-East, Sutton, Sutton Canton, Knowlton.

Les personnes qui se proposent de participer à cette exposition sont priées de lire attentivement les règlements qui suivent, ainsi que les règlements particuliers mentionnés à l'entête de chaque secteur de cette brochure, lesquels seront strictement mis en vigueur.

DÉFINITIONS

EXHIBIT ou SUJET D'EXPOSITION

Pour les normes des classes de bestiaux, un exhibit sera interprété de la façon suivante: Un exhibit est une unité animale se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans les normes des classes de bestiaux. Les classes 11 et 12 dans la section des bovins de boucherie seront considérés comme étant un exhibit par définition. Tout animal de race, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé.

UNITÉ D'ÉLEVAGE

La définition "unité d'élevage" doit être comprise de la manière suivante: dans chaque norme, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre individuel ou collectivement, ces unités sont considérées comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage à l'endroit où le ou les sujets sont habituellement logés, sauf pour les chevaux. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est dévolue à l'exposant.

EXPOSANT

Un exposant est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée par l'Exposition. Deux personnes ne pourront concourir à cette exposition avec deux exhibits provenant de la même unité de producteur et tout concurrent devra être le propriétaire de l'exhibit qu'il désire exposer.

Tous les animaux exposés devront être présentés dans leur couleur naturelle et devront être propres, pendant toute la durée de l'Exposition, sous peine de perdre les prix qui leur auront été attribués et d'être expulsés du terrain de l'Exposition. Aucun animal souffrant de maladie contagieuse ne sera admis sur le terrain de l'Exposition.

Tout exposant ne respectant pas les règlements de l'exposition pourra se voir retirer ses primes en parties ou en totalité.

Aucun chien ne sera accepté sur le terrain de l'Exposition sauf les chiens-guides pour non-voyants.

Les animaux seront jugés dans des arènes spéciales à cette fin, et aucune personne ne sera admise à l'intérieur de celles-ci pendant que les juges seront à faire leur travail, excepté les officiers de l'Exposition et les personnes responsables des animaux exposés.

Seuls les exhibits ayant remporté le premier et le deuxième prix dans leur section respective auront droit de concourir pour les Championnats.

Toutes les stalles devront être nettoyées chaque jour, avant 8h am, de sorte que les déchets puissent être enlevés avant l'arrivée des visiteurs.

Les animaux devront demeurer aux endroits désignés, sauf pour le lavage et l'expertise et ne devront circuler sur le terrain à moins d'une permission spéciale.

Personne n'aura le droit de toucher aux exhibits, aux cartes de prix ou autres objets, sous peine d'amende et d'expulsion et s'il s'agit d'un exposant, de perdre droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition.

Les administrateurs, sous la direction du directeur général, auront plein pouvoir dans le département qui leur aura été assigné, et les exposants devront suivre leurs instructions. Les exhibits seront sous leur contrôle et ils ne pourront être déplacés sans leur permission.

Des laissez-passer d'exposants ne sont valables que pour les exposants et leurs aides.

En cas de déficit, l'Exposition pourra faire une retenue sur le montant accordé en prix aux exposants.

L'Exposition n'assume aucune responsabilité relativement aux exhibits; elle prendra toutes les précautions raisonnables, mais il est entendu que les exposants auront les risques ordinaires de l'Exposition. Elle décline également toute responsabilité, tant à l'égard des visiteurs que des exposants, au sujet des dégâts, pertes, vols ou autres dommages quelconques pouvant résulter d'accidents survenus sur le terrain de l'Exposition.

Les propriétaires d'animaux devront être munis d'une assurance-responsabilité de deux (2) millions et seront responsables des dommages ou accidents que ceux-ci pourront causer sur le terrain de l'Exposition. La vérification de la preuve d'assurance sera faite lors de la vérification des animaux.

Sur preuve ou découverte qu'un prix aura été obtenu par fraude, corruption ou fausse représentation, le conseil d'administration de l'Exposition aura, en tout temps, le droit de confisquer ce prix et sa décision sera finale ou encore de mandater le comité éthique à prendre une décision.

Tout exposant pourra être requis de prêter serment au sujet d'un exhibit qu'il aura exposé ou d'un prix qui lui aura été décerné afin d'établir qu'il s'est conformé aux règlements de l'Exposition. S'il refuse de se conformer à ce règlement, il sera reconnu en faute et les prix qui lui auront été décernés seront confisqués.

Tout concurrent qui essaiera d'intervenir ou d'influencer un juge dans l'accomplissement de son devoir ou qui se servira d'un langage méprisant ou injurieux à son égard ou qui fera tenir un tel langage par une autre personne perdra droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition.

Aucune réclamation se rapportant aux prix décernés à cette exposition ne sera acceptée après 30 jours de la réception des prix payés.

Les exhibits de qualité inférieure pourront être déclassés par un juge.

On s'attend que les juges voient à ce que les sujets soient exposés dans leur propre section. Dans le cas de doute sur l'éligibilité d'un exhibit, ils devront s'en rapporter au directeur du département ou au secrétaire.

L'Exposition ne sera pas responsable des erreurs d'impression ou autres dans les règlements, la liste de prix ou tout autre imprimé.

L'Exposition se réserve le droit d'amender ou de changer ces règlements si elle le juge à propos.

Toute difficulté dans l'interprétation ou l'exécution des présents règlements, de même que dans tout autre cas non prévu, sera réglée par le conseil d'administration ou sera référé au comité éthique de l'Exposition, dont la décision sera finale.

Étant donné le manque d'espace, les exposants ne devront placer dans les étables que le foin et la paille nécessaires pour une journée.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE DES AMAS DE PAILLES, FOIN OU RIPE À L'EXTÉRIEUR DES PAVILLONS.

RETARD En cas de retard, il y aura possibilité de procéder à des inscriptions avec des frais additionnels.

Il est interdit de fumer dans les bâtiments sous peine d'expulsion.

CHEVAUX ET PONEYS

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 3 juillet 2022.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

LÉGERS

Entrée: DIMANCHE, 31 juillet entre 6 h et 8 h

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

LÉGERS AU LICOU SEULEMENT

Entrée: MARDI, 2 août entre 6 h et 8 h

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

PONEYS WELSH, MINIATURES, ARABE

Entrée: VENDREDI, 5 AOÛT entre 6 h et 8 h

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

Une attestation d'assurance-responsabilité de deux (2) millions de dollars est exigée. Une preuve de cette assurance doit être fournie au secrétariat des chevaux dès votre arrivée.

Tous les chevaux présentés à l'Exposition devront avoir subi, entre le 1er février 2021 et le 30 juillet 2022 l'épreuve Coggins avec résultat négatif, sans quoi ils seront refusés.

L'Exposition ne s'engage à loger que les chevaux d'attelage.

Il est défendu à un exposant de changer un ou des chevaux durant l'Exposition à moins d'une permission spéciale accordée par le secrétariat de l'Exposition.

Dans les classes de chevaux attelés de trois chevaux ou plus, le conducteur devra être accompagné d'un(e) aide aguerri(e).

Toute demande de modification dans les classes d'attelage devra être signifiée dès l'arrivée de vos chevaux sur le site. Pour tout changement apporté après le 30 juillet, un montant de 20\$ sera retenu des primes.

Les classes pour chevaux et poneys attelés ne seront ouvertes qu'à la seule condition qu'il y ait un minimum de cinq participants.

Les exposants doivent posséder des équipements sécuritaires qui correspondent à la race et à la classe.

CONCOURS PROVINCIAL DE CHEVAUX AU LICOU

Ouvert à tout le Québec (pour les races inscrites dans notre programme)

Entrée: JEUDI, 4 , VENDREDI, 5 et SAMEDI, 6 AOÛT entre 6 h et 8 h (selon la race jugée).

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

Il sera aussi possible d'arriver sur le site, la journée avant votre jugement à partir de 22 h jusqu'à 8 h le matin du jugement.

SECTION 101 – Percheron

SECTION 102 - Clydesdale

SECTION 103 – Belge

SECTION 104 – Canadien

Les frais d'inscription sont au coût de 20 \$ plus taxes pour les chevaux au licou.

Toutes les inscriptions ainsi que les frais, devront être fait via AssistExpo:
www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Tous les chevaux devront se présenter sur le terrain le matin même du jugement et repartir à la fin de la journée. Ceux-ci seront logés pour la journée dans le pavillon Marcel Sylvestre.

Chaque éleveur devra vider son espace avant son départ. Sinon, des frais de 20\$ seront retenus sur les primes.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf si annulation des jugements par la direction de l'Exposition agricole et alimentaire de St-Hyacinthe.

N. B. Chevaux hors territoire: Voir règlements généraux,

Une unité d'élevage ne peut présenter plus de huit (8) sujets dans les classes dites « au licou »

La date de naissance et le sexe des poulains de l'année courante ainsi que les noms et numéros d'enregistrement du père et de la mère devront être mentionnés sur la demande d'inscription de tout sujet pur-sang. Cependant, les exposants auront jusqu'au moment du jugement 2021 pour produire les certificats d'enregistrement au vérificateur.

Parmi les classes 1 à 12, l'Exposition autorise toute unité d'élevage à exposer deux sujets dans trois de ces classes, mais un seul sujet dans les six autres classes, jusqu'à un maximum de 8 sujets.

Dans la classe 13, 14 et 15, seulement un groupe peut être présenté par unité d'élevage.

Tous les sujets exposés doivent appartenir à l'exposant et être enregistrés à son nom (une seule exception, la progéniture de l'étalon).

Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe, sauf dans des classes de groupe.

Pour être admissible à la liste de prix en vigueur, il doit y avoir au moins 3 exposants ou plus par race avec un minimum de 18 sujets. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets l'exposition paiera 50% de la liste de prix.

N.B. Veuillez prendre note qu'un maximum de sept (7) prix seront versés par classe.

Liste de prix pour les SECTIONS: 101 - 102 - 103 - 104

\$135 \$115 \$95 \$75 \$60 \$50 \$45

Classes

1. Poulain né(e) en 2022
2. Pouliche né(e) en 2022
3. Jument poulinière (accompagnée de son poulain ou enregistrement du poulain comme preuve de poulinage)
4. Poulain né en 2021
5. Étalon né en 2020
Championnat Junior (ruban)
6. Étalon né avant le 1er janvier 2020
Grand championnat (ruban)
7. Pouliche née en 2021
8. Pouliche née en 2020
Championnat junior (ruban)
9. Pouliche née en 2019
10. Jument nullipare née en 2016, 2017 et 2018
11. Jument adulte née avant 2016
Championnat senior (ruban)
Grand championnat (ruban)
Championnat guelding enregistré – Tous âges
Championnat Suprême (ruban)
12. Descendance de l'étalon (3 sujets provenant du même étalon)
13. Descendance de la jument (deux sujets de la même mère)
14. Étalon et trois juments
N.B. Les sujets présentés dans la classe de groupe doivent avoir été inscrits dans les classes individuelles.

CHEVAUX LÉGERS ET PONEYS

Veillez faire vos inscriptions **au plus tard le 3 juillet 2022 pour prix régulier.**

Toutes les inscriptions ainsi que les frais, devront être fait via AssistExpo:
www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

LÉGERS

Entrée: DIMANCHE, 31 juillet entre 6 h et 8 h

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

PONEYS

Entrée: VENDREDI, 5 AOÛT entre 6 h et 8 h

Sortie : Lorsque tous les jugements de la journée seront terminés

Il sera aussi possible d'arriver sur le site, la journée avant votre jugement à partir de 22 h jusqu'à 8 h le matin du jugement.

Classes au licou

SECTION 106 Morgan

SECTION 107 Arabe

SECTION 108 American Saddle Bred et chevaux Hackney

SECTION 110 Routier

SECTION 151 Poney Shetland 45 pouces ou moins au garrot

SECTION 152 Poney Welsh plus de 45 pouces au garrot

SECTION 153 Poney Hackney

SECTION 155 Chevaux miniatures

SECTION 156 Relève hippique

SECTION 157 Guiding lourd (Jack pot 20\$)

N.B. Veuillez prendre note qu'un maximum de sept (7) prix seront versés par classe.

Liste de prix pour les SECTIONS: 106 – 107 – 108 –110 – 151 – 152 – 153 – 155

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e
\$90	\$80	\$70	\$60	\$55	\$50	\$45

1. Poulain né en 2021

5. Pouliche née en 2021

2, Poulain né en 2020

6. Pouliche née en 2020

3, Poulain né en 2019

7. Pouliche née en 2019

4. Étalon de race pure de tout âge

8. Jument de race pure de tout âge

CHEVAUX ATTELÉS

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 3 juillet 2022.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Chevaux d'attelages

Entrée: samedi 30 juillet entre 5 h am et minuit

Sortie: mardi 2 août à partir de 22 h, jusqu'au mercredi 3 août à 8 h am.

SECTION 100 INTERRACE Canadien – Halfinger - Frison

Une inscription par exposant par classe

13- Un cheval attelé à une voiture fine (boghey 4 roues) et conduit par une femme

\$ 130 120 110 100 80 70 etc.

14- Un cheval attelé à une voiture fine (boghey 4 roues) et conduite par un homme

\$ 130 120 110 100 80 70 etc.

15- Attelage en Troïka (trois chevaux de large)

\$ 225 210 190 170 150 120 etc.

16- Une paire de chevaux attelés à un boghey (attelage fin)

\$ 225 210 190 170 150 120 etc.

17- Attelage en arbalète (obstacle)

\$ 225 210 190 170 150 120 etc.

18- Attelage en flèche

\$ 225 210 190 170 150 120 etc.

19- Attelage en arbalète

\$ 320 290 260 225 200 150 etc.

20- Deux paires de chevaux attelés à une voiture express

\$ 350 330 300 250 225 175 etc.

SECTION 101 Percheron**102 Clydesdale****105 Interraces**

1- Une paire de chevaux lourds conduit par une femme

\$ 170 150 130 110 90 80 etc.

2- Un cheval attelé à une voiture 2 roues

\$ 230 200 180 160 140 110 etc.

3- Attelage en flèche de chevaux lourds (voiture 2 roues)

\$ 230 200 180 160 140 110 etc.

5- Attelage en arbalète

\$ 330 300 270 240 210 160 etc.

7- Deux paires de chevaux lourds attelés

\$ 370 330 310 270 235 210 etc.

8- Trois paires de chevaux lourds attelés

\$ 580 500 425 375 325 275 etc.

9- Quatre paires de chevaux lourds attelés à une voiture (possibilité d'emprunt entre éleveurs) **En 2022, il n'y aura pas d'attelages en 8**

\$ 750 675 600 550 500 450 etc.

SECTION 107 Arabe ou ascendance Arabe pur et demi-sang

Deux inscriptions au maximum par classe par exposant.

12- Parade de chevaux Arabe

\$ 130 115 100 85 70 etc.

SECTION 109 Chevaux légers Interraces

(Morgan, Arabe, American Saddle Bred, Hackney et ascendance)

Les attelages devront être constitués de chevaux de même race.

Deux inscriptions au maximum par classe par exposant

1- Une paire de chevaux légers avec palefrenier

\$ 190 175 160 140 120 100 etc.

3- Attelage en flèche de chevaux légers avec palefrenier

\$ 190 175 160 140 120 100 etc.

4- Un ou plusieurs chevaux légers attelés à une voiture antique (costume approprié)

\$ 220 200 180 160 140 115 etc.

5- Un cheval attelé à une voiture fine 4 roues et conduit par un homme ou une femme (tenue de soirée sans couvre-chef pour les femmes, veston et couvre-chef appropriés pour les hommes)

\$ 130 115 100 85 70 etc.

6- Un cheval attelé à une voiture 2 roues

\$ 130 115 100 85 70 etc.

7- Combiné: Un cheval attelé à une voiture 4 roues suivi par selle anglaise

\$ 130 115 100 85 70 etc.

8- Un cheval attelé à une voiture fine avec palefrenier et conduit par une femme

\$ 140 125 110 95 80 etc.

9- Un cheval attelé à une voiture 4 roues

\$ 130 115 100 85 70 etc.

10- Un cheval avec selle western

\$ 130 115 100 85 70 etc.

11- Un cheval avec selle anglaise

\$ 130 115 100 85 70 etc

SECTION 110 Chevaux routiers

N.B. Une inscription au maximum par classe par exposant.

10- Un cheval routier attelé à une voiture 4 roues

\$ 130 115 100 85 70 60 etc.

SECTION 111 Interraces

(Morgan, Arabe, American Saddle Bred Hackney, Canadien, Halfinger, Frison ou ascendance).

Deux inscriptions au maximum par classe par exposant.

1- Un ou plusieurs chevaux attelés à une voiture ou traîneau antique (costume approprié)

\$ 240 220 200 180 160 135 etc.

2- La guerre des races (selle anglaise)

\$ 140 125 110 95 80 etc

SECTION 151 - Poney adulte 45 po ou moins au garrot (Shetland)

SECTION 152 - Poney adulte 45 po et plus au garrot (Welsh)

SECTION 153 - Poney Hackney

SECTION 154 - Poney routier

Classes poneys attelés section 151 – 152

Deux inscriptions au maximum par classe par exposant

Classe 11 (1) une inscription par exposant

10- Un poney attelé à une voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues

\$ 100 90 80 75 70 60 etc.

11- Attelage en flèche sur une voiture 4 roues (obstacles)

\$ 100 90 80 75 70 60 etc.

12- Une paire de poneys attelés à une voiture fine

\$ 130 120 110 100 90 80 etc.

13- Une paire de poneys attelés à une voiture (attelage et voiture lourds)

\$ 130 120 110 100 90 80 etc.

14- Attelage en flèche de poneys (attelage et voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues)

\$ 130 120 110 100 90 80 etc.

15- Attelage en arbalète de poneys (attelage et voiture lourds)

\$ 175 165 155 145 135 125 etc.

16-Deux paires de poneys attelés (attelage et voiture lourds)

\$ 225 200 160 150 125 100 etc.

SECTION 153 Classes poneys attelés

Deux inscriptions au maximum par classe par exposant.

17-Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues)

\$ 110 95 80 65 50 etc.

SECTION 154 Classes poneys routiers attelés

18- Un poney routier attelé à une voiture 2 roues

\$ 110 95 80 65 50 etc.

Relève Hippique du Québec

Journée de présentation des classes à confirmer, classe conduite par un membre de la RHA âgé de 25 ans ou moins ; (CLASSES À VALIDER)

- 1- Un cheval lourd attelé à une voiture deux (2) roues (cart)
- 2 - Une paire de chevaux lourds attelés à une voiture lourde
- 3 - Un cheval Canadien attelé à une voiture
- 4- Un cheval léger attelé à une voiture
- 5- Un poney (au choix) attelé à une voiture à deux (2) ou quatre (4) roues
- 6- Un poney routier attelé à une voiture à 2 ou 4 roues
- 7- Cheval et conducteur costumé en selle ou à pied (mascarade)

1. DIMANCHE 31 JUILLET 18 H 30

Classes:

- 1. SECTION 111 – classe 1**
Un ou plusieurs chevaux attelés à une voiture ou traineau antique (costume approprié)
- 2. SECTION 154 – classe 18**
Un poney routier attelé à une voiture 2 roues
- 3. SECTION 105 – classe 2**
Un cheval attelé à une voiture deux roues (classique cart)
- 3A. RHQ Un poney routier attelé à une voiture à 2 ou 4 roues**
- 4. SECTIONS 151-152 – classe 14**
Attelage en flèche de poneys (Attelage et voiture fine ou de plaisance à 2 ou 4 roues)
- 5. SECTION 153 – classe 17**
Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (Voiture au choix)
- 6. SECTION 107 – classe 12**
Parade de chevaux Arabe (costume)
- 7. SECTION 100 – classe 18**
Attelage en flèche
- 8. SECTION 105 – classe 8**
Deux paires de chevaux lourds attelés à une voiture
- 9. SECTION 110 – classe 8**
Un cheval routier attelé à une voiture 4 roues
- 10. Section 110 - Classe 10**
Un cheval routier sur voiture 4 roues

2. LUNDI, 1 AOÛT 2022 à 18 H 30

Classes:

- 1. SECTIONS 151-152 – classe 11**
Attelage en flèche attelé à une voiture 2 ou 4 roues (obstacle)
- 2. SECTIONS 100 – classe 16**
Une paire de chevaux attelés à un boghey (attelage fin)
- 3. SECTION 109 – classe 5**
Un cheval attelé à une voiture fine et conduit par une femme en tenue de soirée sans couvre-chef ou par un homme en veston et couvre-chef appropriés
- 4. SECTION 105 – classe 5**
Attelage en arbalète (unicorn)
- 5. SECTION 111 – classe 2**
La guerre des races (selle anglaise) Une race par écurie

- 6. **SECTION 153 – classe 17**
Un poney attelé à une voiture fine d'exposition (4 roues)
- 7. **SECTION 100 – classe 14**
Un cheval attelé à une voiture fine (bogey 4 roues) et conduite par une femme ou un homme
- 8. **SECTION 109 – classe 3**
Attelage en flèche de chevaux léger avec palfrenier
- 8A. **RHQ Un cheval Canadien attelé à une voiture**
- 9. **SECTION 105 – classe 7**
Deux paires de chevaux lourds attelés (Two pairs of heavy horses hitched)
- 10. **SECTION 110 – classe 10**
Un cheval routier attelé à une voiture 4 roues

3. MARDI, 2 AOÛT 2022 à 18 H 30

Classes:

- 1. **SECTION 100 – classe 20**
Deux paires de chevaux Canadien attelés à une voiture express
- 2. **SECTION 105 – classe 3**
Attelage en flèche de chevaux lourds (voiture 2 roues) (Tandem on the car)
- 3. **SECTION 109 – classe 8**
Un cheval léger attelé à une voiture fine avec palefrenier et conduit par une femme
- 4. **SECTION 154 – classe 18**
Un poney routier attelé à une voiture 2 roues
- 5. **SECTIONS 151-152 – classe 16**
Deux paires de poneys (attelage et voiture lourds)
- 5A. **RHQ Un cheval léger attelé à une voiture**
- 6. **SECTION 100 – classe 19**
Attelage en arbalète de chevaux Canadien
- 7. **SECTION 110 – classe 10**
Un cheval routier attelé à une voiture 4 roues
- 8. **SECTION 105 – classe 9**
Quatre paires de chevaux attelés à une voiture (Possibilité d'emprunt entre éleveurs) (4 pairs of horses hitched)

CLASSEMENT DU BÉTAIL RÈGLES GÉNÉRALES

DÉFINITION DES INSCRIPTIONS

a) Dans les normes des classes de bestiaux, l'utilisation des termes "sujets d'exposition" signifie que: tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé.

b) La définition "unité d'élevage" doit être comprise de la manière suivante: dans chaque norme lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectivement, ces unités sont considérées comme une unité d'élevage. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est dévolue à l'exposant.

Tous les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Cependant il n'est pas permis de modifier le nom d'exposant ou du groupe de propriétaires qui aura réalisé l'inscription originale.

LE TEST DE SALMONELLA DUBLIN EST FORTEMENT RECOMMANDÉ

CLASSE DE GROUPE

Le certificat d'enregistrement de chaque animal doit préciser la position de l'exposant (particulier ou société) en tant que "éleveur" et "propriétaire". En d'autres termes, l'exposant peut être suivant le cas copropriétaire et/ou coéleveur d'un animal. La situation de ce dernier peut donc être:

1. un animal possédé et élevé par l'exposant
2. un animal en copropriété élevé par l'exposant
3. un animal possédé par l'exposant et coélevé
4. un animal en copropriété, coélevé par l'exposant

INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription sont de 22\$ plus taxes par sujet pour tout bovin inscrit.

TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR ASSISTEXPO ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Vous devez obligatoirement inscrire le nombre de sujets qui seront présentés en expertises.

Les noms et numéros d'enregistrement, **le numéro ATQ (site de provenance et no d'identification de l'animal)**, de qualification de l'animal, du père et de la mère, de tout sujet pur-sang ou considéré comme tel, devront être mentionnés sur la demande d'inscription ainsi que **la date de vêlage pour chaque sujet en lactation**.

Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

Il sera permis aux exposants de **remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race** et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition.

Le propriétaire unique ou en copropriété où l'animal est gardé doit lui-même remplir son inscription et doit obligatoirement signer les formulaires requis.

L'Exposition ne permet que deux races d'animaux par exposant et/ou par adresse civique.

VÉRIFICATION

Les exposants seront requis de fournir les certificats d'enregistrements originaux, télécopies ou fichier PDF provenant directement de l'association de la race, dûment transférés au plus tard au moment de la vérification sans quoi les animaux concernés ne seront pas éligibles au jugement.

SANTÉ ANIMALE

Tous les sujets qui souffrent d'une quelconque maladie contagieuse, dont les maladies de la peau (telles les dartres) seront refusés. Un responsable nommé par l'Exposition procédera à une vérification lors de l'arrivée des sujets sur le site. En cas de besoin, les services d'un vétérinaire seront demandés.

Prix reconnaissance - Réjean Pelletier

Notre ami Réjean nous a quitté en 2020 et nous avons décidé de lui rendre hommage à notre façon. Réjean a toujours eu à cœur l'exposition agricole de Saint-Hyacinthe et plus particulièrement le pavillon Jefe et son salon des races. Il aimait travailler avec nous tous et portait une attention particulière à la propreté du pavillon et le respect envers nos visiteurs. Il a travaillé avec nous durant les 15 dernières années et pour lui rendre cet hommage nous avons décidé de renommer notre concours « Exhibit de choix » pour « Prix reconnaissance – Réjean Pelletier ». Les critères du concours restent les mêmes. Conscientiser nos éleveurs-exposants à garder un environnement agréable pour tous. Nous voulons que nos visiteurs se sentent bien accueillis par nos représentants du monde agricole.

- **La propreté de l'environnement;**
- **Le respect et l'accueil des visiteurs avec sourire et ouverture;**
- **L'accessibilité à l'information sur le monde agricole;**
- **Le respect des règlements en général**

BOVINS LAITIERS

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 3 juillet 2022 pour prix régulier
Par AssistExpo au : www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

NOMBRE D'INSCRIPTIONS

Le nombre maximum de sujets admissibles pour une même unité d'élevage est de douze (12). Il n'y a pas de restriction aux nombres d'inscriptions dans les classes seniors ou dans les classes juniors, si ce n'est le maximum de douze (12) sujets par éleveur par race. Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 3 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 10 juillet inclusivement pour tous les bovins laitiers, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 22 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 11 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 22 \$ de base.

ENREGISTREMENT DE L'ANIMAL

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant selon les règles de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75% de patrimoine héréditaire. Tous les sujets devront être tatoués clairement (selon le cas).

SECTION 201 - AYRSHIRE

SECTION 203 - CANADIENNE

Entrée: JEUDI, 28 juillet jusqu'à 10 h am

Sortie : LUNDI, 01 août à partir de 21 h

SECTION 202 - HOLSTEIN

SECTION 204 - JERSEY

Entrée: MARDI, 2 août jusqu'à midi

Sortie : DIMANCHE, 7 août à partir de 5 h am

(AUCUN DÉMANTÈLEMENT AVANT MINUIT)

(LA SORTIE SE FERA PAR LA RUE BLANCHET)

L'horaire de l'arrivée des bovins devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

1- Quinze (15) sujets et moins ou plus de quinze (15) sujets, mais moins de 3 exposants.

\$ 150 - 125 - 110 - 80 - 75 - 70 - 65 - 50 - 40 - 35 etc.

2- Moins de cent (100) sujets jugés, mais plus de quinze (15) et 3 exposants au moins.

\$ 185 - 170 - 155 - 135 - 115 - 100 - 85 - 70 etc.

3- Cent (100) sujets jugés et plus, mais moins de cent soixante-quinze (175).

\$ 200 - 185 - 170 - 150 - 130 - 110 - 90 - 75 etc.

4- Cent soixante-quinze (175) sujets jugés et plus.

\$ 260 - 235 - 210 - 185 - 160 - 135 - 110 - 85 etc.

CONCOURS RÉSERVÉ À LA RACE AYRSHIRE

“Performance totale”

Une plaque sera remise à la gagnante. Le sujet gagnant devra accumuler le plus grand nombre de points selon la méthode qui suit:

Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée et s'être classée parmi les trois (3) première dans une classe régulière individuelle. De plus, elle devra être enregistrée à un programme de contrôle laitier reconnu et être classifiée.

POINTAGE

1. Classement individuel

1er - 200 points 2e - 150 points 3e - 100 points

Boni: Grande Championne - Grande Championne de Réserve -
50 points 25 points

2. Production

La MCR combinée (lait, gras, protéine) de la meilleure lactation publiable de 305 jours. La moyenne combinée de la MCR (lait, gras & protéine) de son meilleur record officiel de 305 jours (certificat de production).

3. Classification

Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par 2. Demande est faite aux exposants d'inscrire leur sujet dans cette classe lors de la vérification et fournir les enregistrements et certificats de production.

Classes:

1. **Génisse printemps** Née entre le 1er mars 2022 et le 31 mai 2022
2. **Génisse hiver** Née entre le 1er décembre 2021 et le 28 février 2022
3. **Génisse automne** Née entre le 1er septembre 2021 et le 30 novembre 2021
4. **Femelle 1 an été** Née entre le 1er juin 2021 et le 31 août 2021
5. **Femelle 1 an printemps** Née entre le 1er mars 2021 et le 31 mai 2021
6. **Femelle 1 an hiver** Née entre le 1er décembre 2020 et le 28 février 2021
7. **Femelle 1 an automne** Née entre le 1er septembre 2020 et le 30 novembre 2020
8. **Troupeau d'éleveur junior**
Championne Junior
Championne Junior de Réserve
Mention Honorable Junior
Bannière Meilleur Éleveur Junior
Bannière Meilleur Exposant Junior
9. **Femelle 1 an automne en lait** Née entre le 1er septembre 2020 et le 30 novembre 2020
10. **Femelle 2 ans été** Née entre le 1er juin 2020 et le 31 août 2020
11. **Femelle 2 ans printemps** Née entre le 1er mars 2020 et le 31 mai 2020
12. **Femelle 2 ans automne** Née entre le 1er septembre 2019 et le 29 février 2020
13. **Femelle 3 ans junior** Née entre le 1er mars 2019 et le 31 août 2019
14. **Femelle 3 ans senior** Née entre le 1er septembre 2018 et le 28 février 2019
Championne Intermédiaire
Championne Intermédiaire de Réserve
Mention Honorable Intermédiaire
15. **Femelle 4 ans** Née entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018
16. **Femelle 5 ans** Née entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
17. **Vache adulte** Née avant le 1er septembre 2016
18. **Meilleur pis**
19. **Progéniture de la mère**
20. **Troupeau éleveur Senior**
Grande Championne
Grande Championne de Réserve
Mention Honorable
Bannière Meilleur Éleveur
Bannière Meilleur Exposant
Championne Junior
Grande Championne
Meilleur Pis Meilleur pis de la classe

BOVINS DE BOUCHERIE
Responsable : François Brouillard 450 768-9926
Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions **le plus tard pour le 3 juillet 2022 pour prix régulier.**

Degré minimum de pur-sang des races:

RACE	MÂLE	FEMELLE
Hereford	100%	100%
Aberdeen Angus	100%	100%
Simmental	5/16	7/8
Charolais	31/32	31/32
Shorthorn	15/16	7/8

Pour toutes autres races, une demande doit être faite au secrétariat de l'Exposition avant le 3 juillet 2022. Un minimum de 3 exposants et 15 sujets est requis pour ouvrir la section de la race.

Les exposants doivent obligatoirement être membres de leur association pour avoir droit d'exposer et porter l'habillement assigné par leur Association de Races respective (exception pour les aides lors des classes de groupe).

INSCRIPTIONS : Voir règles générales

NOMBRE D'INSCRIPTIONS:

Le nombre maximum de sujets admissibles pour une même unité d'élevage est de douze (12). Il n'y a pas de restriction aux nombres d'inscriptions dans les classes seniors ou dans les classes juniors, si ce n'est le maximum de douze (12) sujets par éleveur par race. Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 3 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 10 juillet inclusivement pour tous les bovins laitiers, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 22 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 11 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 22 \$ de base.

L'Exposition autorise l'exposant à augmenter le nombre de sujets par unité d'élevage de 10 à 12 afin de permettre aux membres des jeunes ruraux d'exposer des veaux dans les classes ouvertes. Ces exhibits supplémentaires ne sont pas admissibles dans la classe de troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père et de la mère. Les exhibits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés comme race pure à son nom. (À noter les exceptions dans la classe de progéniture du père et de la mère et la classe de troupeau de l'éleveur).

Il n'y a aucune restriction concernant le nombre d'exhibits multiples par classe excluant la classe de troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père et de la mère (une seule inscription).

L'Exposition ne permet que deux races d'animaux par exposant et/ou par adresse civique.

Il sera permis aux exposants de **remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race** et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 3 juillet par un exposant devra être respecté.

En substance, cela implique qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits lors de la vérification, une amende de 25\$ par sujet manquant sera retenue et payée l'année suivante si nécessaire.

ÉLIGIBILITÉ ET VÉRIFICATION : Voir règles générales

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom, exception faite des classes progéniture de père et troupeau d'éleveur dont les règles sont particulières.

Tous les veaux présentés à l'exposition doivent avoir été dûment enregistrés pour être éligibles aux différents concours de l'exposition. Les certificats d'enregistrement de tous les veaux doivent être produits par l'exposant à l'officier chargé de la vérification au moment de celle-ci.

SECTION 301- CHAROLAIS

SECTION 302- SIMMENTAL

SECTION 303- ABERDEEN ANGUS

SECTION 304- HEREFORD

SECTION 308- SHORTHORN

Entrée: MERCREDI, 27 juillet de 19h à 22h au JEUDI 28 juillet avant 10 h.

Sortie: LUNDI 1 août à partir de 21 h.

L'horaire de l'arrivée des bovins devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

Dans le cas où il y aura moins de trois (3) exposants, l'Exposition se réserve le droit d'agir en fonction de la situation. Lorsqu'il y aura trois (3) exposants et quinze (15) à trente (30) sujets jugés, l'Exposition paiera la liste de cent cinquante (150 \$)

\$ 150 -125 -110 - 80 - 75 - 70 - 65 - 50 - 40 - 35 etc.

Lorsqu'il y aura trois (3) exposants et plus de (30), mais moins de cent (100) sujets jugés:

\$ 175 - 160 - 145 - 130 - 115 - 100 - 90 - 80 - 75 - 65 etc.

Classes:

1. Taureau-veau né le ou après le 1er janvier 2022
2. Taureau né entre le 1er septembre 2021 et le 31 décembre 2021
3. Taureau né entre le 1er mars 2021 et le 31 août 2021
4. Taureau né entre le 1er janvier 2021 et le 28 février 2021
5. Taureau né entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020
6. Taureau Né avant 2020
Champion Senior
Grand Champion
7. Femelle-veau (3 mois d'âge min.)
8. Femelle-génisse née entre le 1er sept. et le 31 déc. 2021
9. Femelle-génisse née entre 1er mars 2021 et 31 août 2021
10. Femelle Génisse née entre le 1er jan. et le 28 février 2021
11. Femelle-génisse née entre 1er sept. 2020 et 31 déc. 2020
Championne Junior
12. Femelle-vache entre 1er jan 2020 & 31 août 2020
13. Vache née avant le 1er janvier 2020
Championne Senior
Grande Championne
14. Classe de groupe - Troupeau de l'éleveur
15. Progéniture de père
16. Progéniture de mère
Champion Junior

JEUNES RURAUX

Contactez votre responsable de jeunes ruraux pour la date de votre locale.

Responsables locaux

Bagot - St-Hyacinthe	Léonie Michon 438 396-8479
Richelieu	Linda Drouin 450 517-0992
Rouville	Maxime Roy 450 204-0799
Shefford-Granby	Maryline Lalumière 450 501-6064
Bovins de boucherie	Laurie Noisieux 450 230-4143

Ces journées sont organisées par l'Exposition. Celle-ci donnera 15\$ par concours réalisé, par participant.

Veillez faire vos inscriptions le plus tard le 15 juillet 2022
Aucun formulaire papier ne sera accepté, à moins d'exception
Par AssistExpo au www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

RÈGLEMENTS

Pour être éligible:

1. Le jeune devra avoir au plus 25 ans et pas moins de 5 ans, être membre du Cercle de son comté ou de sa municipalité incluse dans le territoire des Sociétés locales. Pour les bovins de boucherie, Ayrshire, Canadienne et Jersey ; si le participant ne réside pas dans le territoire des sociétés locales, il pourra participer, mais n'aura pas de bourse.

2-POUR LES PARTICIPANTS HOLSTEIN SEULEMENT le jeune doit obligatoirement participer à une exposition locale tenue sur le territoire des Sociétés locales, de leurs municipalités et la liste des secrétaires de chaque société). Une dérogation est acceptée par l'Exposition et l'AJRQ pour les races de boucherie, Ayrshire, Canadienne & Jersey à l'effet qu'il n'est pas obligatoire de participer à l'exposition locale.

3. Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, ainsi que les certificats d'enregistrements originaux dûment transférés sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

4. Toutes inscriptions pourront être modifiées jusqu'à la vérification. Après la vérification, aucun changement ou ajout ne sera possible.

5. Si, dans une classe, il y a moins de trois (3) têtes, le comité se réserve le droit de jumeler cette classe avec la suivante.
6. Tous les participants doivent être vêtus de blanc et porter le chapeau numéroté qui leur a été remis par le/la responsable sur le terrain. Pour les races de boucherie, porter le gilet selon la race.
7. Tout jeune qui refuse de se conformer aux règlements verra annuler tous ses prix, argent et trophées.
8. Un exposant pourra présenter un sujet dans les races de bovins laitiers et un sujet dans les races de bovins de boucherie et celui-ci ne pourra être changé après la vérification.
9. Aucun sujet mâle n'est éligible.
10. Un jeune éleveur doit demeurer en contrôle de l'animal qu'il présente et à cet effet, il ne pourra "échapper" son animal plus de deux fois sans être disqualifié.

JUGEMENTS

DATES ET HEURES DES JUGEMENTS:

LUNDI, 1^{er} août 2022
Expertise - Jugement 9 h
Canadienne - Ayrshire - Bovins de boucherie

MERCREDI, 3 août 2022
Expertise - Jugement 10 h En alternance
Holstein - Jersey

Ouvert à tout le Québec
MERCREDI 3 août 2022
Chèvre laitière (Coop)
Expertise - Jugement 9 h 30

Ouvert à tout le Québec
SAMEDI 6 août 2022
Chèvre de boucherie (Coop)
Expertise - Jugement 9 h 30

Les exposants des races **Ayrshire & Canadienne** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux **le jeudi, 28 juillet à partir de 10h** et pourront quitter le terrain, avec leurs animaux après le jugement à partir de **21h le lundi 1^{er} août**.

Les exposants de la race **Holstein et Jersey** devront entrer sur le terrain, avec leurs animaux, **avant midi le mardi 2 août** et pourront quitter le terrain avec leurs animaux à partir de **5h le dimanche 7 août**.

Les exposants de **toutes les races de boucherie** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux entre **le mercredi 27 juillet à 22h** et le **jeudi 28 juillet de 7h avant 10h**. Ils pourront quitter le terrain, avec leurs animaux le **lundi 1^{er} août à partir de 21h**.

Les exposants de **chèvres laitières** devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux le **lundi, 01 août entre 8h et 12h**. Ils pourront quitter le terrain, avec leurs animaux le **mercredi 3 août après 21h**.

Les exposants de **chèvres de boucherie**, devront être rendus sur le terrain avec leurs animaux le **jeudi 4 août entre 8h et 12h** Ils pourront quitter le terrain, avec leurs animaux le **dimanche 27 août à partir 5h**.

CONCOURS D'EXPERTISE

- a) Lors du jugement des races Ayrshire et Canadienne, ainsi que Holstein et Jersey, l'expertise s'effectuera sur une des quatre races soit pour tous les jeunes.
- b) Ces concours ont lieu à l'intérieur de l'arène.
- c) Pour s'inscrire à cette classe, le jeune doit avoir exposé au moins un animal.
- d) La carte d'expertise devra porter le numéro de participant, le nom du jeune, le classement et cinq (5) raisons justifiant ce classement.
- e) Les races suivantes seront jugées par le jeune:

SECTION 401 - classe 1 - quatre (4) bovins de boucherie

SECTION 402 - classe 1 - quatre (4) bovins Canadienne et Ayrshire (en alternance d'une année à l'autre)

SECTION 403 - classe 1 - quatre (4) bovins Holstein et Jersey (en alternance d'une année à l'autre)

CONCOURS DE CONFORMATION

GÉNISSE:

A) L'animal doit être la propriété ou copropriété d'un éleveur du territoire d'une société locale

B) Les génisses devront être exemptes de maladies contagieuses (dartres, etc.). Aucune génisse de ce type ne sera acceptée sur le terrain et le propriétaire de la génisse sera tenu responsable des dommages causés par celle-ci s'il y a lieu. Les règlements de santé sont les mêmes pour les jeunes que pour les adultes.

SECTION 411 - Holstein
SECTION 413 - Canadienne

SECTION 412 - Ayrshire
SECTION 414 – Jersey

- Classe 1 - Junior: entre le 1er mars 2022 et le 31 mai 2022
- Classe 2 - Intermédiaire: 1er décembre 2021 - 28 février 2022
- Classe 3 - Senior: 1er septembre 2021 - 30 novembre 2021
- Classe 4 - 1 an d'été: 1er juin 2021 - 31 août 2021
- Classe 5 - 1 an junior: 1er mars 2021 - 31 mai 2021

SECTION 415 - Bovins de boucherie

- Classe 1 - Femelle-veau (3 mois min.) : née le ou après le 1er janvier 2022
- Classe 2 - Femelle-génisse 1er avril 2021 - 31 décembre 2021
- Classe 3 - Femelle-génisse 1er janvier 2021 - 31 mars 2021

SECTION 416 - Chèvres

Chèvre laitière et de boucherie :

0 à 1 an , née le ou après le 1er juillet 2021

CONCOURS DE PRÉSENTATION ANIMALE (bovins)

- a) Lorsqu'il y aura plus de 10 sujets, le juge classera les 10 premiers. Cependant si le nombre est légèrement supérieur à 10 ce sera à la discrétion du juge et des responsables en place.
- b) L'âge considéré pour les classes de présentation est celui au 1er janvier 2022.
- c) Pour participer à cette classe, le jeune doit avoir exposé au moins un animal.

SECTION 431 - Holstein - Jersey

SECTION 432 - Canadienne - Ayrshire

SECTION 435 - Bovins de boucherie

Classe 1: Jeunes de 5 à 9 ans

Classe 2: Jeunes de 10 à 12 ans

Classe 3: Jeunes de 13 à 16 ans

Classe 4: Jeunes de 17 à 21 ans

Classe 5: Jeunes de 22 à 25 ans

SECTION 436 – Chèvres laitières et de boucherie

Classe 1 : 12 ans et moins

Classe 2 : 13 ans à 18 ans

MOUTONS

Responsable: Cathy Michaud 418 359-3832

Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions au plus tard le 3 juillet 2022 pour prix régulier

Via : www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

Entrée: MERCREDI 27 juillet de 19h à 22h ou le JEUDI, 28 juillet de 7h à 9h.

Sortie: DIMANCHE, 31 juillet à 21h

L'horaire de l'arrivée des animaux devra être respecté sous peine d'amende de cent dollars (100 \$) qui sera retenue sur la prime de l'exposant.

TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR ASSISTEXPO ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

L'Exposition impose des frais d'inscription de 17 \$ plus taxes par sujet pour tous les moutons inscrits.

Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 3 juillet, soit jusqu'au 10 juillet inclusivement pour tous les moutons, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 17 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 11 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 17 \$ de base.

Les exposants doivent être membres en règle de leur association provinciale reconnue à la nationale.

Les exposants sont tenus de porter, lors de l'expertise, la chemise blanche et le pantalon noir. Ils auront droit cependant d'arborer une identification sur leur costume. Les animaux doivent être présentés dans leur couleur naturelle.

Les moutons devront être lisiblement tatoués ou porter leur étiquette officielle correspondant à leur numéro d'enregistrement. Tout sujet qui ne sera pas en conformité avec ce règlement devra être mis hors concours.

Aucun mouton ne sera admis à concourir dans une section autre que celle assignée au moment de la vérification.

Par souci d'encourager les éleveurs régionaux, aucun sujet en location ne sera accepté.

Les moutons devront être identifiés par le responsable responsable de cette section, afin d'éviter que le même sujet soit présenté dans plus d'une classe. **Inscrire le numéro ATQ** (site de provenance et no d'identification du mouton). Les numéros ATQ devront être disponibles à la vérification, sans quoi le sujet sera automatiquement disqualifié, donc ne sera pas jugé.

RÈGLEMENTS DE SANTÉ

Une personne nommée par la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec ainsi qu'un responsable mandaté par l'expo examineront tous les moutons à leur arrivée sur le terrain de l'Exposition. Tout animal jugé malade et/ou présentant des symptômes de maladie sera ensuite examiné par un vétérinaire et, selon ses recommandations, les animaux en cause pourront être exclus du site et l'exposant devra payer les frais de désinfection des lieux.

VÉRIFICATION

Les exposants seront requis de fournir les certificats d'enregistrement originaux, télécopies ou fichier PDF provenant directement de l'association de la race, dûment transférés et présentés au moment de la vérification sans quoi les animaux concernés ne seront pas éligibles au jugement. La vérification sera effectuée par l'Exposition.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE

Un exposant aura droit à 15 sujets (peu importe les races). Il ne pourra faire concourir le même animal dans plus d'une classe individuelle mentionnée. Cependant si le nombre minimum de sujets requis dans plus d'une race n'est pas atteint l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section inter races, avec la race ayant le plus petit effectif.

Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 3 juillet par un exposant devra être respecté. En substance, cela implique qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits le 3 juillet, une amende de 20 \$ par sujet manquant retenue ou payée l'année suivante si nécessaire.

Tous les moutons inscrits dans ces classes doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Est considéré comme un exposant: un éleveur qui présente au moins un sujet dans l'une des classes régulières.

Les moutons de race Leicester devront avoir été tondus après le 1er janvier 2021, les autres races devront être jugées avec moins d'un pouce de laine ou 2,50 cm.

N.B. S'il n'y a pas trois (3) exposants et 15 sujets jugés, l'Exposition paiera 50 % de la liste de prix en vigueur.

\$ 125 -105 - 90 - 75 - 65 - 60 - 55 - 50 - 40 - 35 etc.

SECTION 501 - LEICESTER SECTION 502 - SUFFOLK

SECTION 503 - DORSET SECTION 504 - HAMPSHIRE

SECTION 505 - OXFORD SECTION 506 - ROMANOV

SECTION 507 - NORTH COUNTRY CHEVIOT

SECTION 508 - BORDER CHEVIOT

SECTION 509 - EAST FRIESSEN

Classes:

1. **Brebis d'un an possédant 4 palettes maximum**
Née et Élevée au Canada
2. **Agnelle possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née avant le 1er janvier 2022. Née la propriété de l'exposant
3. **Agnelle possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née le ou après le 1er janvier 2022.
Née la propriété de l'exposant.
4. **Bélier d'un an (possédant 4 palettes maximum).**
Né et élevé au Canada.
5. **Agneau possédant la 1e paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) né avant le 1er janvier 2022. Né à la propriété de l'exposant.
6. **Agneau possédant la 1er paire d'incisives temporaires**
(dent de lait) née le ou après le 1 janvier 2022.
Né la propriété de l'exposant.
7. **Progéniture du père**
Groupe de 3 sujets possédant la première paire d'incisives temporaires issue du même père.
8. **Groupe**
Troupeau de l'éleveur - sujets nés et engendrés chez l'éleveur et étant sa propriété.
9. **Paire de femelles de même race**
10. **Classe de présentation pour 25 ans et moins**

Grande Championne Femelle
Grande Championne de Réserve
Grand Champion
Grand Champion de Réserve
Champion Suprême interraces
Championne Suprême interraces

CHÈVRES

Responsable: André Lussier 450 261-7171

Ouvert à tout le Québec

Veillez faire vos inscriptions au plus tard **le 3 juillet 2022.**

**TOUS LES EXPOSANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE PAR
ASSISTEXPO**

ET FAIRE LEUR PAIEMENT EN LIGNE.

www.assistexpo.ca/saint-hyacinthe

**L'Exposition impose des frais d'inscription de 17 \$ plus taxes par sujet pour
toutes les chèvres inscrites.**

**Prendre note que pour 2021, toutes les chèvres seront localisées sous un
grand chapiteau.**

Des sujets pourront être ajoutés après la date limite du 3 juillet des inscriptions, soit jusqu'au 10 juillet inclusivement pour toutes les chèvres inscrites, moyennant le versement par l'exposant de 50 \$ par sujet, en surplus des frais d'inscriptions de base de 17 \$. Toutes inscriptions reçues à partir du 11 juillet seront chargées à 100 \$, en plus du 17 \$ de base.

Toutes les chèvres, sans exception, devront avoir leur certificat d'enregistrement de la Société canadienne des éleveurs de chèvres et devront également être lisiblement tatouées et le certificat d'enregistrement devra être produit au moment de la vérification à l'officier responsable.

Aucun changement de classe ne sera permis après la vérification.

L'expertise sera sanctionnée par la Société canadienne des éleveurs de chèvres. Si des frais sont encourus par l'Exposition, cette dernière se garde le droit d'augmenter de 5\$ les frais d'inscription par animal.

Les exposants doivent être membres en règle de leur association provinciale.

Les exposants sont tenus de porter, lors de l'expertise, l'habit qui est de mise selon la race. Les animaux doivent être présentés dans leur couleur naturelle.

Aucune chèvre ne sera admise à concourir dans une classe autre que celle assignée à son âge et à sa race.

L'âge des chèvres sera calculé à partir de la date de naissance jusqu'au premier jour de juillet.

RÈGLEMENTS DE SANTÉ

Une personne nommée par la Société des éleveurs de chèvre ainsi qu'un responsable mandaté par l'expo examineront tous les sujets à leur arrivée sur le terrain de l'Exposition. Tout animal jugé malade et/ou présentant des symptômes de maladie sera ensuite examiné par un vétérinaire et, selon ses recommandations, les animaux en cause pourront être exclus du site et l'exposant devra payer les frais de désinfection des lieux.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE:

Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux sur le terrain de l'Exposition, mais, le nombre de sujets inscrits en date du 10 juillet par un exposant devra être respecté.

En substance, cela implique: qu'advenant que le nombre de sujets amenés sur le site soit inférieur au nombre de sujets inscrits le 10 juillet, une amende de 15 \$ par sujet manquant sera retenue et payée l'année suivante si nécessaire.

Les exposants de chèvres **LAITIÈRES et/ou BOER** pourront inscrire un maximum de 15 sujets par unité d'élevage.

Cependant si le nombre minimum de sujets requis pour les **CHÈVRES LAITIÈRES** dans plus d'une race n'est pas atteint, l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section interraces ou d'inviter un exposant lorsqu'il y a lieu de compléter le nombre d'inscriptions dans une race. Un maximum de 3 races par exposant sera permis.

Lorsqu'il y aura 3 exposants et 10 sujets jugés dans une race, l'Exposition paiera la liste ci-bas. Cependant si le nombre minimum de sujets jugés requis dans plus d'une race n'est pas atteint l'Exposition se réserve la possibilité de créer une section interrace.

\$ 95 - 80 - 70 - 60 - 50 - 40 - 30 etc.

SECTION 601 - ALPINE

SECTION 602 - NUBIENNE

SECTION 603 - SAANEN

SECTION 604 - TOGGENBURG

SECTION 605 - LA MANCHA

Entrée: LUNDI 1^{er} août entre 9h et 10h

Sortie: MERCREDI 3 août après 21h

Classes:

- 1. Chevrette âgée de 1 à 6 mois** Née entre le 1er janvier 2022 et le 24 juin 2022
- 2. Chevrette âgée de 6 à 12 mois** Née entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2021
- 3. Chevrette âgée de 12 à 24 mois** Née entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 (aucune mise bas)
- 4. Un à deux ans** Née entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 (en lactation)
- 5. Deux à trois ans** Née entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020 (en lactation)
- 6. Trois à cinq ans** Née entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2019
- 7. 5 ans et plus** Née avant le 30 juin 2017
- 8. Troupeau de l'éleveur (propriété de l'exposant)** Groupe de 4 sujets comprenant au moins 2 chèvres en lactation

Meilleur pis de la race Les deux meilleurs des sections 4 à 7 inclusivement

Prix gagnés: 90\$ - 85\$

Championnat Junior

Championnat Junior de Réserve

Championnat Senior

Championnat senior de réserve

Grande Championne

Prix gagné: 45\$

Grande championne de Réserve

Best Meilleur pis

Meilleur présentation Senior

Meilleur présentation junior

CHÈVRES BOER
OUVERT À TOUT LE QUÉBEC

SECTION 607

Entrée: JEUDI 4 août entre 8h et 11h

Sortie: DIMANCHE 7 août après 5h am

FEMELLES BOER PUR-SANG

LES CHEVRETTES PARTICIPANT AUX CLASSES 1 À 4 NE DOIVENT PAS AVOIR CHEVRETTÉ

Classes junior: Date de naissance

1, Chevrette 01-03-2022 au 30-06-2022

2, Chevrette 01-11-2021 au 28-02-2022

3, Chevrette 01-07-2021 au 31-10-2021

4, Chevrette 01-11-2020 au 30-06-2021

Championnat junior (ruban)

Classes senior:

Les chèvres participant aux classes 5 à 8 doivent avoir chevretté.

5, Chèvre moins de 3 ans 01-01-2020 au 31-10-2020 ou après si chevrettée

6, Chèvre 3 ans née en 2019

7, Chèvre 4 ans née en 2018

8, Chèvre 5 ans et + née avant 2018

Championnat senior (ruban)

Grand championnat (ruban)

Classe de femelles à pourcentage

MÂLES BOER PUR-SANG

Classes junior: Date de naissance

9, Chevreau 01-03-2022 au 30-06-2022

10, Chevreau 01-11-2021 au 28-02-2022

11, Chevreau 01-07-2021 au 31-10-2021

Championnat junior (ruban)

Classes senior: Date de naissance

12, Bouc 2 ans 01-01-2021 au 30-06-2021

13, Bouc 3 ans et + né avant 2021

Championnat senior (ruban)

Grand championnat (ruban)

FEMELLES À POURCENTAGE

Les chevrettes participant aux classes 14 et 15 ne doivent pas avoir chevretté

Classe junior : Date de naissance

14, Chevrettes de l'année nées en 2022

15, Chevrettes de 1 an nées en 2021

Championnat junior (ruban)

Les chèvres participant aux classes 16 à 17 doivent avoir chevretté

Classe senior: Date de naissance

16, Chèvres de 2 ans nées en 2020

17, Chèvres 3 ans et + née avant 2020

Championnat senior (ruban)

Grand championnat (ruban)

Classes 18, 19 et 20 maximum d'un groupe par éleveur

18, Progéniture de mère 2 sujets de la même mère

19, Progéniture de père 3 sujets du même père

20, Troupeau 1 mâle et 3 femelles

GRANDES CULTURES

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

SECTION 901

Entrée: MERCREDI 27 juillet, entre 18h et 20h au Centre BMO

Sortie: SAMEDI, 6 AOÛT à partir de 18 H 30

RÈGLEMENTS

- Critères de jugement: propreté et uniformité.
- Les gerbes ne respectant pas le diamètre seront refusées.
- Les gerbes ayant des corps étrangers à l'intérieur seront disqualifiées.
- Les gerbes doivent être présentées sans les feuilles.
- Une gerbe ne comprend pas moins de 22" et pas plus de 25" (56 et 63 cm) de circonférence à l'attache centrale (mesurée à l'arrivée) pour les classes 1-2-3-4-5.

N.B. Les exposants sont tenus d'indiquer sur leurs exhibits, le type de cultivars (variétés) qu'ils ont utilisé et ceux-ci doivent être ceux qui sont recommandés par le CRAAQ (Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec). De plus, les gerbes devront obligatoirement être placées sur des supports qui seront fournis sur place par l'Exposition et seront mesurées dès l'arrivée. Les exhibits doivent être exempts de maladies et de mauvaises herbes.

Liste de prix \$175 \$105 \$85 \$65 \$55 \$45

Classe 1 – Une gerbe de blé de printemps

Classe 2 – Gerbe de blé d'automne

Classe 3 – Une gerbe d'orge

Classe 4 – Une gerbe d'avoine

Classe 5 – Une gerbe de seigle triticale

Liste de prix \$80 \$45 \$30 \$25 \$20 \$20

Classe 6 – Balle de légumineuse

Une balle, foin sec et attaché. Dimension: Type balle ronde: circonférence maximum 21po.

Type grosse balle carrée (3' x 4' ou 4' x 4'): épaisseur requise de 2 pieds.

Classe 7 – Balle de foin graminé

Une balle, foin sec et attaché. Dimension: Type balle ronde: circonférence maximum 21po. Type grosse balle carrée (3' x 4' ou 4' x 4'): épaisseur requise de 2 pieds.

Classe 8 – PLANTS DE FÈVES SOYA

Trois plants minimum de fèves soya dans un pot rempli de terreau de 7" à 8" de diamètre.

Classe 9 – TIGES DE MAÏS-GRAIN

Trois (3) tiges avec une motte de terre qui entre dans un pot de 14" de diamètre (le pot sera fourni à l'arrivée par l'Exposition). Les exhibits doivent être identifiés (variété).

Classe 10 – MAÏS GRAIN EN ÉPIS

Dix (10) épis disposés en pyramide, obligatoirement sur une planche de bois (l'apparence et le poids seront les critères lors de l'expertise).

Liste de prix \$50 \$40 \$30 \$25 \$20 \$20

Classe 11 - GRAINS D'AVOINE EN POT Classe 12 - GRAINS DE BLÉ EN POT

Classe 13 - GRAINS DE MAÏS EN POT Classe 14 - GRAINS D'ORGE EN POT

Classe 15 - GRAINS DE SOYA EN POT Classe 16 - GRAINS DE LIN EN POT

Classe 17 - GRAINS D'ÉPEAUTRE EN POT Classe 18 - GRAINS DE POIS SEC EN POT

N.B. Les grains exempts de poussière doivent être présentés à l'état naturel sans traitement, obligatoirement dans des pots Masson de verre de 1 litre. Pour les classes 7 à 11, les exhibits deviendront la propriété de l'Exposition, cependant les présentoirs pourront être récupérés. Les grains seront pesés donc prévoir la décoration appropriée à cet effet.

HORTICULTURE

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

Entrée: MERCREDI 27 juillet, entre 18h et 20h au Centre BMO

Sortie: SAMEDI, 6 AOÛT à partir de 18 H 30

RÈGLEMENTS

Les exposants devront changer leurs exhibits le dimanche, 31 juillet de 8h à 10h am

exception faite des plantes en pots.

Ceux qui ne se conformeront pas à ce règlement pourront voir leurs prix annulés par l'Exposition.

Liste de prix \$25 \$20 \$19 \$18 \$17 \$16

SECTION 913 – PLANTES DE MAISON INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

N.B. Chacune des plantes présentées dans cette section devra être identifiée sur l'étiquette d'inscription et exempte d'insecte sinon elle sera disqualifiée. Tous les pots devront indiquer la fréquence d'arrosage.

Classes:

- 1- Arrangement de plantes fleuries avec 3 variétés minimum dans un pot de 30 à 40 cm de diamètre.
- 2- Arrangement de plantes en feuillage (sans fleur) 3 variétés minimum dans un (1) pot de 30 à 40 cm de diamètre.
- 3- Collection de cactus: trois (3) pots.
- 4- Un (1) spécimen de plante grasse (plante et contenant jugés).
- 5- Boîte à fleurs (balconnière - longueur 2 pieds (60 cm) maximum.
- 6- Jardinière suspendue.
- 7- Plantes à fleurs comestibles (minimum 3 plants de la même espèce, dans un pot de 15 à 20 cm de diamètre).
- 8- Bonsaï (un spécimen).
- 9- Orchidée (un spécimen).
- 10- Violette africaine (un spécimen).
- 11- Arrangement de fines herbes.
- 12- Arrangement (petit jardin) de légumes en pot: 3 légumes (dans chacune des 3 variétés) et 3 variétés minimum autres que fines herbes, récipient de 60 cm de diamètre.
- 13- Pot de fantaisie, collection de vivaces (3 minimum).
- 14- Pot de fantaisie, collection de vivaces et annuelles, minimum une variété par catégorie. Conifères miniatures acceptés.

SECTION 914 – FLEURS SÉCHÉES

Classes:

- 1- Arrangement artistique de fleurs séchées (bouquets, couronnes etc.).

SECTION 915 – CONTENANTS

N.B. Plante à votre choix pour ces classes.

Classes:

- 1- Contenant ou cache-pot original fabriqué par l'exposant (bon goût et originalité, santé et respect des besoins de la plante). Une plante par exposant.
- 2- Arrangement artistique floral miniature naturel autre qu'un vase, hauteur moins de 15 cm (fleurs coupées).
- 3- Arrangement artistique floral naturel (fleurs viables coupées) dans un contenant utilitaire ayant une valeur esthétique ou un caractère antique, soit en verre, métal, bois ou autre.

SECTION 916 – CENTRE DE TABLE

Classes:

- 1- Arrangement avec une seule espèce de fleurs.
- 2- Arrangement avec différentes espèces de fleurs.
- 3- Assiette fleurie (fleurs obligatoires, noix et feuillage au choix).

FRUITS - LÉGUMES

Voir règlements généraux

SOYEZ IMAGINATIF ! PRIX DE PARTICIPATION À GAGNER !

Entrée: MERCREDI 27 juillet, entre 18h et 20h au Centre BMO

Sortie: SAMEDI, 6 AOÛT à partir de 18 H 30

RÈGLEMENTS

- Collection de fruits et légumes: l'apparence générale, l'uniformité, la qualité et l'arrangement seront considérés.

SECTION 925 – FRUITS

Liste de prix \$15 \$13 \$11 \$9 \$7 \$5

Classe 1- Gelée de fraises, 250 ml.

Classe 2- Gelée de pommes, 250 ml.

Classe 3- Confiture de framboises, 250 ml.

Classe 4- Confiture de bleuets, 250 ml.

Classe 5- Confiture de mûres, 250 ml.

Classe 6- Beurre de pommes, 250 ml.

Classe 7- Sirop de pommes, 375 ml.

Classe 8- Confiture de camerise, 250 ml

Classe 9- Confiture mixte 250 ml (Au moins deux variété de fruits) Sureprenez-nous !!!

Liste de prix \$30 \$20 \$19 \$18 \$17 \$16

Classe 10- Collection de produits transformés: min. 3 contenants de confiture et/ou de gelée (250 ml. ch.)

SECTION 930 – LÉGUMES

Liste de prix \$20 \$16 \$14 \$12 \$10 \$8

Classe 1- Marinade de betteraves miniatures sucrées, 2 pots Masson de 250 ml.

Classe 2- Ketchup de tomates vertes, 2 pots Masson de 250 ml.

Classe 3- Salsa, 2 pots Masson de 250 ml.

ACÉRICULTURE

Voir règlements généraux

Section 945 – ÉRABLE

Entrée: MARDI 26 juillet, entre 16h et 19h au Centre BMO

Sortie: SAMEDI, 6 août après 19 h

RÈGLEMENTS

- Les exposants dans le secteur de l'acériculture doivent obligatoirement être exploitant d'une érablière pour être éligible aux différents concours.
- Pour chacune des huit (8) premières catégories, le participant doit fournir trois (3) contenants de forme identique. Le choix de la forme appartient au participant, en autant qu'il respecte la quantité demandée.
- Aucun échantillon ne doit porter d'identification de l'exposant avant l'expertise et vous devez présenter tous les exhibits inscrits.

Liste de prix \$40 \$35 \$30 \$25 \$20 \$15

Classe 1- Trois bouteilles en verre de sirop d'érable de 375 ml.

Classe 2- Trois (3) pains de sucre d'érable dur de 250 g.

Classe 3- Trois (3) pains de sucre d'érable mou de 250 g.

Classe 4- Trois (3) contenants en verre de beurre d'érable 250 g.

Classe 5- Trois (3) contenants en verre de tire d'érable 250 g.

Classe 6- Trois (3) pots en verre de gelée d'érable de 250 ml.

Classe 7- Trois (3) contenants en verre de sucre d'érable pur granulé de 250 g.

Classe 8- Caramel à l'érable: Trois (3) contenants en verre de 250 g chacun.

Classe 9- Deux (2) boîtes de bonbons de sucre d'érable pur de 250 g.

Classe 10- Une présentation d'emballage cadeau (au moins 3 produits purs différent, maximum 5 kg.

Liste de prix 75 60 50 40 30 25

Classe 11- Collection de produits de l'érable dont 8 kg minimum d'érable pur obligatoirement, sur un total d'au moins 12 kg de différents produits.



HolsteinQuébec

*Souhaite
bon succès à tous les exposants!*

Pour découvrir les résultats
des différents jugements, visitez
www.holsteinquebec.com/expositions

Une équipe de conseillères à votre disposition :

Ketsia Croteau

Conseillère pour le territoire Ouest
450 778-9636, poste 233
croteau@holsteinquebec.com

Valérie Giard

Conseillère pour le territoire Sud
450 778-9636, poste 235
giard@holsteinquebec.com

Valérie Bolduc

Conseillère pour le territoire Est
450 778-9636, poste 238
bolduc@holsteinquebec.com

Émy Lampron

Conseillère pour le territoire Est
450 778-9636, poste 227
lampron@holsteinquebec.com



HolsteinQuébec

3955, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 3T8

Tél : 450 778-9636 Téléc : 450 778-9637

info@holsteinquebec.com